

AAPPMA du Lignon

Association de bienfaiteurs

Là-haut, au pied du mont Mézenc, il y a une société de pêche qui cultive sa différence. L'AAPPMA de « La Truite du Lignon » s'est engagée depuis fort longtemps sur les chemins houleux de la gestion moderne. Malgré les obstacles et toujours sans concessions, c'est l'histoire d'un succès exemplaire.

Texte et photos : Thierry Millot

L'AAPPMA « La Truite du Lignon » a été fondée en 1922. Située dans le département de la Haute-Loire, à une altitude d'environ 1 000 m, elle gère le parcours amont du Lignon et de ses affluents depuis sa source jusqu'aux limites des communes du Chambon-sur-Lignon et de Tence. Un magnifique parcours de 100 km (Lignon et affluents), classé en première catégorie (domaine privé). Le Lignon, rivière riche et diversifiée coulant sur un lit de

À l'avant-garde

L'originalité majeure de « La Truite du Lignon » est que son histoire de société de pêche, précurseur en matière de gestion moderne, a commencé dès les années 70 et qu'elle tient bon depuis. En effet, en 1970, elle était l'une des rares AAPPMA à imposer une maille à 20 cm au lieu des 18 cm en vigueur à cette époque. Faire accepter cette contrainte aux pêcheurs n'a pourtant pas été une mince affaire. En 1976, une autre décision

Au fil des décennies, l'association a su prendre des mesures pour mettre en œuvre une gestion patrimoniale

basalte et granite, offre un profil réparti entre de vastes plateaux et des encaissements. Ses eaux de très bonne qualité sont l'habitat de truites farios, d'écrevisses à pieds blancs, de moules perlières et de castors, ce qui lui vaut aujourd'hui d'être classé site « Natura 2000 ». Cette rivière est chère à Raymond Rocher, célèbre auteur halieutique et pêcheur à la mouche, qui en a fait un de ses terrains de jeux favoris.

suscita l'abandon de la réciprocité afin de mettre en place un règlement intérieur spécifique permettant de mieux maîtriser la gestion de son domaine piscicole. De décennie en décennie, cette petite association, forte de ses 647 membres en 2009, a su prendre des mesures pour mettre en œuvre une gestion patrimoniale. Bien avant les lois imposant la libre circulation des salmonidés, elle édifia des passes à



Construction d'une passe à poissons au cours de l'automne 2009.

poissons dès le début des années 80. À partir de 1990, l'actuelle réglementation fut mise en place avec une batterie de mesures novatrices : maille à 23 cm, quota de prise journalière limité à cinq poissons, mardi No-Kill toutes techniques, arpillons écrasés obligatoires pour

les hameçons triples, interdiction de pêche avec poisson mort ou vif. Cette même année, afin de faire respecter ces mesures, un garde de pêche est embauché et rémunéré par l'AAPPMA. En 1991, l'écluserie des Roches, appartenant aux Eaux et Forêts du département, fut ainsi acquise



No-Kill en amont du Chambon-sur-Lignon.

par l'association. Par ailleurs, Piam vint donner un sérieux coup de main à l'équipe pour organiser son fonctionnement. Depuis, chaque printemps, plusieurs milliers d'alevins de souche locale sont déversés dans le Lignon et ses affluents afin de compléter le frai naturel pouvant être altéré, par exemple, lors des fortes crues automnales. Dans la foulée, en 1992, « La Truite du Lignon » décida d'arrêter totalement les déversements de truites surdensitaires sur l'ensemble de

son domaine piscicole afin de protéger la souche autochtone de truite farios. Mais, voilà qu'en 1998, un paradoxe bien français vint alors assombrir le parcours presque sans faute de cette AAPPMA des hautes terres. Un conflit mémorable l'opposa à la préfecture du département sur avis de la Fédération de pêche départementale, menée d'une main de fer par son président de l'époque, un certain Camille Solelhac*, qui lui fit perdre son agrément pendant

3 ans de 1999 à 2001. Motif : adoption d'une réglementation novatrice visant la protection des milieux aquatiques ! Durant cette épreuve, « la Truite du Lignon » reçut le soutien des communes, des riverains dont elle détient les baux de pêche, des pêcheurs, de la presse régionale et nationale et d'associations telles que ANPER-TOS. Mais, il en faut plus pour arrêter les gars de « La Truite du Lignon » qui se virent remettre, en 1999, au Salon de la pêche à la mouche

de Paris, le trophée de l'AAPPMA de l'année par nos confrères de la presse halieutique.

D'actions et de passion

Depuis 2002, Olivier Balme, devenu le dynamique président, a repris le flambeau de gestionnaire des temps modernes,

** Monsieur Solelhac était alors aussi président de l'Union Nationale de la Pêche en France, actuelle Fédération Nationale de la Pêche en France.*



Écloserie des Roches de l'AAPPMA.

T. Millot



Beau mâle du Lignon prêt à donner sa semence.

T. Millot



Le garde et le vice-président de l'AAPPMA, au bord du ruisseau de stabulation de l'écloserie.

T. Millot



Pêcheur en action sur les eaux du Lignon.

entouré d'un bureau motivé à garder le cap mis en place par ses prédécesseurs. 2003 fut l'année qui vit la création de deux No-Kill : un de 2 km au Chambon-sur-Lignon et un autre de 400 m en amont de Faye-sur-Lignon, commune sur laquelle l'association gère un plan d'eau de 4 ha. Faisant preuve d'un dynamisme sans faille, l'AAPPMA s'est attachée à effectuer régulièrement des travaux d'enrochement piscicole afin de créer de nouvelles caches à poissons. De lourds travaux d'élagage et d'entretien des

berges sont conduits chaque saison grâce à l'équipe volontaire et dévouée de l'association. La mise en réserve de plusieurs ruisseaux pépinières, le suivi du contrat de rivière ou la réalisation de la toute dernière passe à poissons font parti des actions menées tambour battant. Lors de ma visite en automne dernier, Olivier Balme m'a montré les nombreux panneaux installés aux principaux accès à la rivière, ils permettent aux pêcheurs et non-pêcheurs d'avoir des informations sur l'association ou des

explications sur le cycle de vie de la truite. Pour la saison 2010, de nouveaux panneaux présentant le cycle de vie des invertébrés mais aussi de l'écrevisse à pieds blancs, de la moule perlière et du castor seront installés. Intéressante démarche pédagogique, tout comme les visites de l'écluserie à l'attention des scolaires ou des touristes organisées ponctuellement en automne. Côté manifestation, « La Truite du Lignon » n'est pas en reste puisqu'elle autorise, depuis 2005, l'organisation de manches du

championnat de France de pêche à la mouche adulte ou junior. Lors de chaque épreuve, on peut imaginer le cheptel de farios puisqu'il se capture en moyenne 200 truites en No-Kill. Que l'on soit pour ou contre la non-réciprocité, cette AAPPMA nous montre un bel exemple de détermination et de volonté pour une gestion intelligente, tissant des liens étroits avec les communes et les propriétaires riverains, pour le plaisir des pêcheurs. Leurs actions affichent l'évidente volonté de sensibiliser le



T. Millat

Le président, Olivier Balme, présentant le panneau pédagogique autour du cycle de vie de la truite.



T. Millat

QUESTIONS À OLIVIER BALME

Pêche Mouche : Alors que la réciprocité n'a jamais été autant d'actualité (rapprochement Club Halieutique/EHGO, projet carte de pêche européenne*), quelle est votre motivation à être non-réciprocitaire ?

Olivier Balme : « Nous sommes très attachés au fait que nous soyons non-réciprocitaires car nous voulons maîtriser la gestion de notre domaine qui, n'oublions pas, offre 100 km de rivières. Nous pouvons mieux contrôler le flux de pêcheurs, mieux les connaître et ainsi essayer de mieux répondre à leurs attentes. De plus, cela nous donne des moyens financiers plus importants. Gérer un domaine piscicole a un coût. Il apparaît normal qu'un pêcheur, désirant pêcher sur les lots de pêche d'une AAPPMA, s'acquitte d'une carte de pêche délivrée par l'association de façon à participer financièrement à la gestion et à l'entretien du domaine dont il peut jouir. Chaque année, lors de notre assemblée générale, les membres nous demandent de rester non-réciprocitaires, et de plus en plus de pêcheurs viennent prendre leur carte et pêcher chez nous. Ils sont prêts à payer pour un vrai travail de gestion ! Il faut savoir que la réciprocité n'est qu'une option et n'est en aucun cas une obligation, comme le stipule l'article 32 des statuts types des AAPPMA : « L'association peut librement

adhérer à des accords de réciprocité du droit de pêcher, soit entre associations, soit dans un cadre départemental, soit dans un cadre interdépartemental. »

P.M. : Comment une petite AAPPMA gère-t-elle une écloserie, quelle quantité d'alevins produisez-vous ?

O.B. : « Notre écloserie fonctionne uniquement par le biais du bénévolat. Les coûts de fonctionnement sont totalement pris en charge par l'association. Nous avons chaque année une centaine de géniteurs (soit 85 femelles et 15 mâles environ) qui produisent entre 20 et 40 000 alevins. Ce sont les pêcheurs qui nous approvisionnent en géniteurs en fin d'été. »

P.M. : Pourquoi faire le choix de rémunérer votre garde de pêche, a-t-il d'autres fonctions ?

O.B. : « Notre association n'accordant pas la réciprocité, tout pêcheur désirant pratiquer sur notre domaine doit être porteur de la carte « La Truite du Lignon ». »

« Les pêcheurs sont prêts à payer pour un vrai travail de gestion ! »

Il nous faut donc un garde compétent qui assure une présence maximum. En dehors de cette surveillance, notre garde de pêche (diplômé technicien de rivière) est employé pour diverses tâches : entretien de berges, élagage, démantèlement d'embâcles ; surveillance des rejets des stations d'épuration ou rejets divers, des pompes anarchiques, des débits réservés, des assèchements de cours d'eau, des dépôts de lisiers en bordure de cours d'eau, de la mortalité de poissons. Il est en relation permanente avec les services de l'ONEMA (ancien CSP). Son statut de prestataire de services permet à l'association de pouvoir l'embaucher que sur la période d'ouverture de la pêche et ponctuellement hors saison. »

P.M. : Quels sont les acteurs institutionnels avec lesquels vous collaborez sur des projets tels que le contrat de rivière, les passes à poissons et autres ?

O.B. : « Le Haut-Lignon fait l'objet d'un contrat de restauration de rivière. Celui-ci est porté par le SICALA (Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents). Nous avons aussi de très bons rapports avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). De nombreux projets sont menés à bien en collaboration avec la municipalité du Chambon-sur-Lignon, la communauté de commune du Mézenc, le conseil général du département, l'Agence de bassin Loire-Bretagne et, bien sûr, la Fédération de pêche de Haute-Loire. »

P.M. : On souligne une faible hausse du nombre de pêcheurs en France. Qu'en est-il sur le Haut-Lignon ?

O.B. : « Depuis cinq années, les membres actifs de l'AAPPMA « La Truite du Lignon » sont en hausse : ils sont passés de 310 en 2005 à 647 en 2009. À cela, il faut ajouter les membres associés (le nombre total des membres est donc encore plus important). Ces chiffres sont encourageants et montrent certainement l'intérêt que portent les pêcheurs sportifs au fonctionnement moderne de notre AAPPMA. »

* Voir site de la FNPF : www.unpf.fr, rubrique presse : Pêche Mag n°5.

grand public et les pêcheurs à la protection du milieu aquatique et de la magnifique souche de truites farios qui peuplent en bonne quantité le Haut-Lignon. Confiance de ces deux pêcheurs rencontrés sur le No-Kill de Faye-sur-Lignon en 2009 : « En Slovaquie, on paye 50 € minimum par jour pour la carte ; ici, pour 52 €, c'est toute la saison. Au regard du boulot qu'ils font, c'est vraiment cadeau ! ».

Site : <http://truitedulignon.free.fr>
Tél. : 04 71 59 74 43